



Changement de compartiment EURONEXT et éligibilité PEA PME

Paris le 5 février 2018,

EURONEXT annonce que le titre EPC quitte le compartiment C pour rejoindre le compartiment **B** d'Euronext Paris.

Le changement de compartiment est effectif depuis le 26/01/2018.

Le groupe EPC continue par ailleurs à répondre à l'ensemble des critères d'éligibilité PEA-PME (décret n°2014-283), à savoir moins de 5 000 salariés, d'une part, chiffre d'affaires annuel inférieur à 1 500 millions d'euros ou total de bilan inférieur à 2 000 millions d'euros, d'autre part; ces critères s'appliquant à l'ensemble du groupe.

Les « actions ordinaires » (FR0000039026 EXPL) sont éligibles à ce dispositif, en revanche les « parts de fondateurs » (FR0000037343 EPCP) ne sont pas éligibles.